



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : Clermont-Ferrand

Liste : Clermont fière et solidaire

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Oui. Si oui, citez les 3 raisons principales (voir question d'après)

En 2024, les interventions pour des accidents impliquant des motos ou des vélos ont augmenté de 18%, et de 26% pour les piétons par rapport à l'année précédente. À Clermont-Ferrand, les chiffres sont encore plus marquants avec 36% pour les motos et les vélos, et + 41% pour les piétons.

La ville et la métropole disposent de compétences pour intervenir sur la sécurité routière. Elles peuvent aménager et sécuriser les voiries, réguler la circulation et la vitesse dans les quartiers, notamment aux abords des écoles, développer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière pour tous les publics, favoriser des alternatives sûres à la voiture individuelle, en améliorant l'offre de transports en commun et en encourageant la mobilité douce.

Enfin parce que viser le « zéro victime », c'est aller vers un projet plus global de sécurisation des déplacements des piétons, des cyclistes, des enfants et des personnes âgées, et encourager des mobilités plus sûres et plus durables, via notamment la gratuité des transports.

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.;La prise en compte du handicap dans les aménagements;Sécuriser les traversées de voie (signalisation et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons);Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

Pour une écologie populaire, il convient dans un premier temps de développer l'offre de transports en commun et mettre fin aux inégalités qui existent dans l'accès aux transports en commun dans la métropole.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui

Les quartiers résidentiels doivent être sécurisés pour les habitantes et habitants. C'est une condition sine qua non pour faire vivre le lien social.

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

Quand cela est possible, il faut sécuriser l'entrée et la sortie des enfants et de leurs familles.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui, tout à fait et c'est un enjeu fort de sécurité.

Il faut pour cela des espaces cyclables clairement identifiés et limiter les ruptures des cheminements piétons et cyclables.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Oui, c'est un levier important pour la sécurité.

Le nombre d'accidents à Clermont-Ferrand lié à la vitesse et le partage de la route rendent nécessaire le maintien et le renforcement de cette mesure.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Oui

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; La mise en place de ralentisseurs; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police; Une présence dissuasive des radars;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Oui, tout à fait, c'est une priorité du mandat.

Il faut poursuivre le développement de la pratique cyclable en le sécurisant davantage et en évitant les ruptures mais aussi penser à l'interconnexion entre les mobilités durables.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui

Si il est en place, le remettez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Le développement du linéaire de pistes sécurisées; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers; Une diminution des vitesses des véhicules motorisés; La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...);

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

Dans le respect de ses compétences, la police municipale a un rôle de contrôle et de prévention face aux dangers que représentent certains comportements routiers.

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Non

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace publique de protoxyde d'azote ?

Oui

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créerez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Non

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui, tout à fait et c'est essentiel

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Les automobilistes; Les trottinetistes et autres usagers d'EDPM*; Les conducteurs de camions et véhicules utilitaires; Les motocyclistes et cyclomotoristes; Les cyclistes; Les piétons;

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Oui

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Non

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Non concerné(e)

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Oui

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui, cela doit-être une prorité du mandat

La politique de formation à l'égard des agents devra intégrer le risque routier

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Développer l'offre de transports en commun; Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Concilier les usages en développant les espaces partagés; Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville; Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...);

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Oui, totalement car l'augmentation du sentiment de sécurité apaisera nécessairement les tensions et que le développement de « zones de rencontres » sécurisées peut renforcer le lien social.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

A Clermont-Ferrand, le projet Inspire s'est établi sans presque aucune concertation. Des choix aussi importants que la mobilité doivent faire l'œuvre d'une consultation des habitantes et habitants.

Si oui : Mettrez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Non

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...); Mise en place de budgets participatifs; Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...); Information de la population sur les projets d'aménagement; Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.